

1) OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Les travaux ont pour objet les travaux de rénovation thermique des locaux de la mairie et la création d'une salle de conseil municipal et de mariage accessible aux personnes à mobilité réduite

2) CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Étendue de la consultation et mode de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres sera passé en procédures d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics.

2.2 - Maîtrise découvre - Pilotage de chantier - Contrôle technique

La maîtrise oeuvre est assurée par : en cours de procédure

2.2.1 Architectes de conception

ARCHI GESTION Mr MONCEYRON (architecteDPLG)
10 boulevard Diderot
75012 PARIS
Tél. 01 64 87 81 65 Fax. 01 64 87 81 66

La mission confiée au maître d'oeuvre est une mission d'étude au sens du décret 93.1268 du 29 Novembre 1993.

2.2.2 OPC:

La coordination de travaux : en cours de procédure

2.2.3 Contrôle technique: en cours de procédure

Les ouvrages à réaliser sont soumis au contrôle technique prévu par la loi 78-12 du 4/01/78 sur l'assurance construction.

2.2.4 Coordonnateur en matière de sécurité et de santé : en cours de procédure

Le coordonnateur SPS.

2.3 - Décomposition en lots

Les différents lots de cette opération sont les suivants:

- Lot 01) Maçonnerie – Démolition
- Lot 02) Couverture - Charpente
- Lot 03) Menuiseries extérieures
- Lot 04) Plâtrerie - Isolation
- Lot 05) Electricité - VMC
- Lot 06) Revêtements des sols
- Lot 07) Ravalement
- Lot 08) Peinture
- Lot 09) Climatisations

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé.

Une offre incomplète sera éliminée.

Les marchés seront conclus soit avec des entreprises séparées, soit avec un groupement d'entreprises conjointes. Une même entreprise ne peut faire partie de plusieurs groupements concurrents. En cas d'erreur des candidats quant à la forme juridique de leur groupement, leur offre ne sera acceptée que sous réserve qu'ils assument la transformation nécessaire lors de la mise au point du marché.

Une entreprise peut répondre à plusieurs lots.

2.4 - Délai d'exécution

2.4.1 Période de préparation des travaux.

L'opération étant classée dans la catégorie visée au 2..2. 4 supra en matière de Sécurité et de Santé des Travailleurs, et afin de remplir les obligations créées par la loi N° 93-1418 du 31/12/93 et le décret N° 94-1159 du 26/12/94, les délais prévus dans les textes sont intégrés dans une période de préparation des travaux.

Cette période de préparation d'une durée de : QUINZE (15) JOURS EST INCLUSE DANS LE DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

2.4.2 Délai d'exécution des travaux

Les travaux (tous marchés confondus) objet de l'opération seront réalisés dans un délai global de : 8 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer ceux se rapportant au premier marché à intervenir jusqu'à la date de réception du dernier marché exécuté.

2.5 - Complément au CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses techniques Particulières (C.C.T.P.)

En tout état de cause, chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (Solution de base).

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3) - PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les dossiers de consultation peuvent être retirés par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence, sur support papier (dossier payant – coût copie), ou sur la plateforme www.e-marchespublics.fr jusqu'à la date limite de remise des offres:

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mardi, Vendredi : 9H00/12H00 et 14H00/17H00

Mercredi et Samedi : 9H00/12H00

Jeudi : 14H00/17H00

à l'adresse suivante:

Mairie de Chaumes-en-Brie

Place du Maréchal Foch

77390 CHAUMES-EN-BRIE

Le marché est payé dans l'unité monétaire EURO (€).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les candidats ne pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements (Art. 51 VII du Code des Marchés Publics).

3.1 Présentation des candidatures : 1^{ère} enveloppe contenant la candidature.

Cette 1^{ère} enveloppe intérieure porte le nom du candidat et la mention "Candidature". Elle contient, conformément à l'article 45 du Code des marchés Publics, des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Il s'agit des pièces suivantes:

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible sur internet)
- DC 5 (déclaration du candidat, disponible sur internet)

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Autres renseignements demandés :

- Certificats et qualifications professionnelles éventuels de l'entreprise (qualibat – qualifec ou équivalent). Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (en personnel et en matériel).
- Une copie du bon de visite

Par ailleurs, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de ce groupe.

3.2. Présentation des offres : 2^{ème} enveloppe contenant l'offre.

Cette 2^{ème} enveloppe intérieure porte le nom du candidat et la mention "OFFRE". Elle contient les pièces suivantes :

Un Acte d'Engagement relatif au marché séparé concerné, à compléter, paraphé à toutes les pages et signé.

La décomposition du prix forfaitaire du marché.

Elle sera présentée sous forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat, le prix de l'unité correspondante et le sous total correspondant

Les prix remis dans la soumission seront fermes, définitifs et non révisables jusqu'à la livraison Tous Corps d'état des bâtiments.

En cas de sous-traitance déclarée dès la remise des offres, les actes spéciaux de sous-traitances annexés à l'acte d'engagement

3.3. Remise des attestations fiscales et sociales du candidat retenu.

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés Publics, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise les certificats sociaux et fiscaux délivrés par les organismes compétents, au titre de l'année précédant le lancement de la consultation.

Ces certificats devront être fournis par le candidat, dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date de réception de la demande de la personne responsable du marché par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception).

4 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES.

Pour chaque lot séparé, les dossiers des candidats doivent être remis sous pli cacheté contenant les deux enveloppes intérieures :

- la 1^{ère} enveloppe intitulée : CANDIDATURE
- la 2^{ème} enveloppe intitulée OFFRE

- L'enveloppe extérieure (pli cacheté)

Sur cette enveloppe doit être indiqué :

- la nature des prestations,
- le nom et l'adresse de l'équipement concerné
- et la mention "Appel d'Offre, ne pas ouvrir" ainsi que les référence du marché

Travaux de rénovation thermique des locaux de la mairie et création d'une salle de conseil municipal
Et de mariage accessible aux personnes à mobilité réduite

Les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé ou envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale à l'adresse ci-dessus indiquée avant les date et heure limites de réception des offres fixées au 15 septembre 2021 avant 12 heures, étant précisé que la date fixée pour la remise des offres tient compte de la visite obligatoire sur les lieux d'exécution du marché.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

- L'enveloppe relative à la « candidature »

Cette enveloppe porte obligatoirement le nom du candidat et la mention "candidature". Elle devra contenir les documents visés à l'article 3.1

- L'enveloppe relative à « l'offre »

Cette enveloppe porte obligatoirement le nom du candidat et la mention "offre". Elle devra contenir les documents visés à l'article 3.2. Toute offre non conforme à cette présentation sera rejetée en application de l'article 58 du code des marchés publics.

- Date de remise des offres

Les offres devront nous parvenir **pour le 15 septembre 2021 – 12h00**

5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

Les entreprises désirant se rendre sur le site ainsi que pour tout renseignements d'ordres administratif ou technique s'adresser à :

Monsieur VENANZUOLA Maire
Monsieur LACHAL responsable technique

Téléphone : 01.64.25.00.00
Télécopie : 01.64.25.00.15